

Date de dépôt: 15 septembre 2000

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'exercice 1999 de la Fondation du Palais des Expositions-Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Au cours de l'année 1999, Palexpo a accueilli 1 550 000 visiteurs, grâce à 600 locations, dont 24 expositions majeures. Parmi ces dernières, citons notamment Telecom '99, qui a occupé toutes les halles durant quatre mois.

Le premier semestre a vu se dérouler pas moins de 11 expositions, spécialisées ou grand public et internationales pour la plupart, dont plusieurs ont battu leur record absolu de fréquentation, comme le Salon de l'Automobile ou celui du Livre et de la Presse.

Dès juillet et jusqu'à fin octobre, toute l'infrastructure de Palexpo a été mobilisée par Telecom '99 + Interactive '99 qui se sont terminées sur un succès sans précédent au retentissement planétaire.

Quant à la Foire de Genève, accompagnée des Floralies, elle a obtenu le second résultat de son histoire alors que le Concours hippique international de Genève a battu son record d'affluence.

Outre ces grands événements, Palexpo a également été disponible pour les collectivités locales, avec la mise sur pied de nombreuses réunions, assemblées générales, séminaires, banquets, concerts, etc.

Sur le plan financier, l'exercice 1999 peut être qualifié d'excellent. Le chiffre d'affaires d'Orgexpo a atteint 92 689 millions de francs. Le rapport d'Orgexpo,

présentant la synthèse des activités à Palexpo et les comptes, figure en annexe.

L'année 1999, exceptionnelle tant en qualité qu'en quantité, a permis de mettre en exergue la nécessité pour Genève de se doter d'une halle d'exposition supplémentaire, à la fois pour assurer les nouveaux développements de Palexpo, mais également pour conserver les expositions existantes.

L'exercice 1999 a été caractérisé par les travaux pratiques de préparation de la future halle 6 (construction et financement) qui ont débouché sur les cinq lois adoptées par votre Conseil en date du 21 janvier 2000.

A la suite de l'adoption de ces lois réglant la construction et le financement de la halle 6, la question de la gestion de Palexpo a également été abordée et réglée jusqu'au 31 décembre 2011, par l'adoption d'un avenant spécifiant qu'à partir de cette date, l'exploitant sera désigné suite à un appel d'offres.

2. Organes de la fondation

Conseil d'administration

Président : M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures.

Vice-président : M^e Jean-Marie Revaz.

Membres : MM. Michel Balestra, Philippe Bersier, Pierre-Yves Comte, Benedikt Cordt-Möller, Jacky Cretton – jusqu'au 31 mai 1999 –, Marc Fues, Jean-Paul Gargantini, Laurent Haeberli, Marcel Monney – dès le 1^{er} juin 1999 –, François Reinhard, Roland Schwendimann, M^{me} Salika Wenger, MM. Laurent Wethli, Roger Wüthrich.

Assiste ou remplace le président : M. Jean-Charles Magnin, directeur chargé des affaires économiques, Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures.

Le Conseil d'administration a tenu deux séances : les 3 mai et 26 novembre 1999. Au cours de ces séances, il a approuvé les comptes de l'exercice 1998 et le budget 2000.

Le Conseil d'administration a examiné diverses questions relatives à la construction de la halle 6, notamment en ce qui concerne la proposition pour son financement confirmé par le Grand Conseil comme suit :

	<i>Décision du Grand Conseil</i>	<i>Projet du Conseil d'Etat</i>
Etat – dotation à la Fondation halle 6	35 mios	80 mios
Fondation halle 6	92 mios	57 mios
Fondation pour le tourisme	30 mios	20 mios
Total	<hr/> 157 mios <hr/>	<hr/> 157 mios <hr/>

Suite à la modification de ce plan de financement, de nombreux contacts et démarches ont été entrepris afin que la Fondation pour la halle 6 trouve les 35 millions de francs supplémentaires à sa charge sur le marché des capitaux. Des engagements de l'Association suisse des importateurs d'automobiles (12 millions de francs), de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (10 millions de francs) et de la Fédération des syndicats patronaux (5 millions de francs), sous forme de prêts, ont été obtenus pour autant que le financement soit bouclé.

Conseil de direction

Président : M. Carlo Lamprecht

Vice-président : M^e Jean-Marie Revaz

Membres : MM. François Reinhard
Roland Schwendimann

Assiste ou remplace

le président : M. Jean-Charles Magnin

Secrétaire général : M. Pierre Egger

Organe de contrôle : BfB Société fiduciaire
Bourquin Frères & Béran SA, Genève.

Le Conseil de direction a siégé deux fois : les 3 mai et 26 novembre 1999. Lors de ces séances, il a notamment examiné les questions de financement de la construction de la halle 6, les aménagements dans le parc pour Telecom et préparé les séances du Conseil d'administration.

En outre, le Conseil de direction a suivi les divers travaux de réfection des bétons carbonatés du bâtiment administratif (4^e étape) et du tunnel de prise d'air frais sous la voie TPG, ainsi que la réfection des sols du hall d'entrée. Ces travaux se poursuivront en 2000.

3. Exploitation de Palexpo

La Fondation du Palais des Expositions a confié, par convention, la gestion et l'exploitation de Palexpo à la Fondation Orgexpo (Fondation pour la promotion et l'organisation d'expositions et de congrès).

La liaison entre la Fondation du Palais des Expositions et la Fondation Orgexpo a été assurée par M^e Jean-Marie Revaz, vice-président et M. Jean-Charles Magnin, membre du Conseil de direction d'Orgexpo. Des contacts périodiques ont lieu avec les représentants de la commune du Grand-Saconnex.

En outre, lors des séances hebdomadaires avec le département technique d'Orgexpo sous la direction de M. Willi Staehli, une commission de gestion composée de MM. Roland Schwendimann, membre du Conseil de direction, Pierre Egger, secrétaire général et Charly Sapin, architecte-technicien, a examiné, notamment, les points suivants :

- les travaux d'entretien du bâtiment et des installations techniques ;
- les études et l'exécution de travaux d'amélioration ;
- l'entretien du parc et des voies d'accès.

Comme chaque année, des améliorations au bâtiment et aux installations techniques ont pu être réalisées d'un commun accord, telles que :

- suite des travaux de réfection du sol du hall d'entrée de Palexpo ;
- rénovation des restaurants (4 salles, brasserie, « Poivrier ») ;
- travaux d'aménagement du parc pour offrir à Telecom des surfaces supplémentaires :
 1. drainage, stabilisation du terrain ;
 2. abattage d'arbres dangereux et âgés et replantation d'un nombre supérieur d'arbres ;
 3. installation d'une infrastructure électrique de 4 MW en ligne aérienne depuis le Grand-Saconnex et 4 transformateurs ;
 4. complément au réseau de canalisations et réalisation d'un bassin de rétention des eaux en cas de fortes pluies ;

5. remise en état du terrain après le montage et le démontage de Telecom.
 - travaux d'anticarbonatation, phase 4, sur le bâtiment administratif ;
 - exécution d'une deuxième entrée d'eau à Palexpo pour des raisons de sécurité ;
 - création de deux stations diesel pour les engins ;
 - réfection de 2200 chaises du centre de congrès ;
 - réfection des boîtes de sol des halles 1, 2 et 4 ;
 - rénovation de bureaux au bâtiment administratif ainsi que de celui de la douane situé dans la galerie des services ;
 - réfection de la cafétéria du personnel d'exploitation ;
 - rénovation de l'ascenseur de la tour 5 ;
 - réfection d'une partie du sol du hall d'entrée de la villa Sarasin ;
 - installation d'un transformateur supplémentaire dans la cabine BT1,
 - installation de tableaux électriques aux tours 10 et 14.

La collaboration étroite entre les deux Fondations permet la gestion de Palexpo dans des conditions optimales.

Avec plus de 600 manifestations, dont 24 expositions majeures, parmi lesquelles Telecom '99 qui a occupé toutes les halles durant quatre mois, des conférences et congrès internationaux, des manifestations à caractère local et une grande épreuve sportive, Palexpo a accueilli plus de 1 500 000 visiteurs en 1999.

Le rapport de gestion d'Orgexpo, présentant la synthèse de ses activités pour l'exercice 1999 avec les comptes y relatifs, a été remis à la Fondation du Palais des Expositions, pour approbation, conformément à la convention et à la loi n° 8138, du 21 janvier 2000.

4. Comptes

Comme les années précédentes, Orgexpo a dégagé les moyens financiers pour couvrir les obligations de la Fondation du Palais des Expositions. Ainsi, le total de l'indemnité versée par Orgexpo à la Fondation du Palais des Expositions s'élève pour l'année 1999 à 9 083 368.56 F.

Le budget, les comptes et le bilan d'Orgexpo sont annexés au présent rapport, conformément à la loi n° 8138, du 21 janvier 2000.

L'excédent de recettes de l'exercice 1999 de la Fondation du Palais des Expositions, après amortissements et dotations d'un montant de 2 900 444.65 F, s'élève finalement à 69 055.45 F et sera versé à la réserve générale.

Les comptes de l'exercice 1999 ont été approuvés par le Conseil d'Etat en date du 28 juin 2000.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport sur l'exercice 1999 de la Fondation du Palais des Expositions-Genève.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier:
R. Hensler

Le président:
G.-O. Segond

Annexes : No 1 – Comptes de l'exercice 1999

No 2 – Bilans comparés 1998/1999

No 3 – Manifestations principales 1999

